

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 DECEMBRE 2024

**NOMBRE**

Des conseillers en exercice	25
De présents	21
De votants	23

L'an deux mille vingt quatre, le neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Gérard ALLIERI, Maire.

Étaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-SULLI-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN

**OBJET**  
**N°2024-12-7**

**Frais d'occupation**  
**de la salle d'exposition**  
**du Centre Socio-Culturel**

Excusés :

Mme FONDEUR ayant donné pouvoir à M.SULLI  
M.ZANCHIN ayant donné pouvoir à M.CANON

Absents : Mme RUETTE-TYDEK-M.LAPUH

Un scrutin a eu lieu, Madame Marie-Pierre GRANDMOUGIN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste  
des délibérations a été affichée  
à la porte de la Mairie le 11 décembre 2024  
et que la convocation du Conseil  
avait été faite le 26 novembre 2024.

Le Maire,



Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**FIXE** à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2025 le montant du  
remboursement des frais pour l'occupation de la salle du  
Centre Socio-Culturel comme suit :

*Particuliers lexéens	:	111,00 €
*Activité professionnelle	:	95,00 € la demi-journée 190,00 € la journée

**FIXE** le montant de la caution exigée lors de la réservation  
comme suit : \*500,00 €

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE  
le 12/12/2024

Application agréée E-legalite.com